

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 décembre 2024

Date de la convocation : le 6 décembre 2024

Lieu : Siège de la communauté de communes du Pays des Achards

Ordre du jour :

1. **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**
Avancement de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat
2. **Stratégie d'évaluation des volumes prélevables du bassin Loire Bretagne**
Présentation synthétique
Consultation du public : avis à débattre
3. **Contrat Territorial Eau Auzance Vertonne 2023-2025**
Avancement des projets
Diagnostic Filtr'eau
Etude d'évaluation du CT Eau 2020-2025 et de révision de la stratégie pour 2027-2032
4. **Cartographie des cours d'eau**
5. **Bilan d'activités 2023 de la CLE**
6. **Informations diverses**

Liste des présences membres et non-membres de la Commission Locale de l'Eau

Cf. Pages ci-après

Transmis avec le compte-rendu :

- Diaporama de la réunion
- Note méthodologique sur l'impact cumulé des plans d'eau
- Note méthodologique sur la détermination des débits écologiques
- Rapports d'étude Filtr'eau

Liste des présences : membres de la Commission Locale de l'Eau

1^{er} collège : des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

1	Monsieur	François	BLANCHET	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusé
2	Madame	Maxence	DE RUGY	Conseil Départemental de la Vendée	Excusé
3	Monsieur	Céline	PEIGNEY	Conseil Départemental de la Vendée	Excusée
4	Monsieur	Sandrine	DECROCK	Association des Maires de Vendée	Excusée
5	Monsieur	Bertrand	BURNEAU	Association des Maires de Vendée	Excusé
6	Monsieur	Marc	HILLAIRET	Association des Maires de Vendée	Présent
7	Monsieur	Jannick	RABILLE	Association des Maires de Vendée	Présent
8	Monsieur	Christian	BATY	Association des Maires de Vendée	Excusé
9	Monsieur	Yann	THOMAS	Association des Maires de Vendée	Pouvoir donné à Jean-François PEROCHEAU
10	Monsieur	Albert	BOUARD	Association des Maires de Vendée	Présent
11	Madame	Michel	CHAILLOUX	Association des Maires de Vendée	Présent
12	Monsieur	Jean-Luc	RABILLARD	Association des Maires de Vendée	Présent
13	Monsieur	Armel	PECHEUL	Les Sables d'Olonne Agglomération	Excusé
14	Monsieur	Noël	VERDON	Les Sables d'Olonne Agglomération	Présent
15	Monsieur	Patrice	PAGEAUD	Communauté de communes du Pays des Achards	Présent
16	Monsieur	Joël	BRET	Communauté de communes du Pays des Achards	Excusé
17	Monsieur	Michel	CHADENEAU	Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Présent
18	Monsieur	Pascal	MONEIN	Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Présent
19	Monsieur	Gaël	CROCHET	Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie	Excusé
20	Monsieur	Jean-Louis	TESSIER	La Roche sur Yon Agglomération	Excusé
21	Madame	Frédérique	GUAY	Syndicat Mixte des Marais des Olonnes	Excusé
22	Monsieur	Jean-François	PEROCHEAU	Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers	Présent
23	Monsieur	Jean	TESSIER	Vendée Eau	Présent

2^{ème} collège : des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

24				Chambre d'Agriculture de la Vendée	Excusé
25				CCI de la Vendée	Excusé
26	Monsieur	Daniel	REMIGNON	Association syndicale des Marais de La Gachère	Présent
27				COREPEM des Pays de la Loire	Excusé
28	Monsieur	Simon	THOMAS	Comité Régionale de la Conchyliculture des Pays de la Loire	Présent
28	Monsieur	Michel	MORILLEAU	Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Présent
30	Monsieur	Fabrice	MOSNERON-DUPIN	Association de Défense des Marais du Payré	Présent
31	Monsieur	Claude	BORNE	Association des Marais des Olonnes (APMO)	Présent
32				Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)	Excusé
33	Monsieur	René	SOULARD	Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes (APNO)	Présent
34				Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB 85)	Excusé
35	Monsieur	Robert	DUPONT	Association <i>UFC Que choisir</i>	Présent
36	Monsieur	Bertrand	CARAYOL	Syndicat des forestiers de la Vendée	Présent
37	Monsieur	Marc	GUIBERT	Fédération départementale des chasseurs de la Vendée	Présent

3^{ème} collège : des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

38	Madame	Préfète	de la Région Centre	Coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne	Excusée
39	Monsieur	Préfet	de la Vendée	Préfecture du département	Excusé
40	Monsieur	Directeur	Général	de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne __ représenté par Hervé PONTHEUX	Présent
41	Monsieur	Délégué	Interrégional	de l'OFB	Excusé
42	Monsieur	Directeur	Régional	de la DREAL des Pays de la Loire représenté par Maxime BOIZON	Présent
43	Monsieur	Directeur	Départemental	de la DDTM de la Vendée	Excusé
44	Monsieur	Directeur	Délégué	à la mer et au littoral de la DDTM de la Vendée	Excusé
45	Madame	Directrice	Générale	Conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages Lacustres	Excusé
46	Monsieur	Directeur	Général	Parc Naturel de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	Excusé

CLE : 46 membres : 23 présents ou représentés / 23 absents ou excusés

Pas de quorum nécessaire pour les décisions à l'ordre du jour

Liste des présences non-membres de la Commission Locale de l'Eau

- COTTIN Pascaline, animatrice du SAGE (SMAV)
- CERISIER Line, technicienne bocage (SMAV)
- BOCHE François, Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes (APNO)
- CAILLEAU Emilie, chargée de mission eau environnement – Chambre d'agriculture de Région Pays de la Loire
- CHAIGNEAU Jean-François, technicien assainissement – Les Sables d'Olonne Agglomération
- CHAPALAIN Jean-Pierre, Les Sables d'Olonne Agglomération
- GRILA Maggy, chef du service eau – Conseil Départemental de Vendée
- LE POMMELET Eve, chargée d'intervention – Agence de l'eau Loire Bretagne

M. Jean-François PEROCHEAU, Président de la Commission Locale de l'Eau, ouvre la séance. Noël VERDON est désigné secrétaire de séance.

1. Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

1.1. Avancement de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC)

Mme Pascaline COTTIN (animatrice du SAGE) rappelle la démarche qui vise à élaborer un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et fait un point sur l'état des connaissances concernant l'étude HMUC :

- Hydrologie
- Milieux
- Usages
- Climat

Ces 4 volets étudiés de façon croisée doivent amener le territoire vers un partage de diagnostic sur l'état quantitatif de la ressource en eau. Un point d'information est fait sur les méthodologies retenues pour ce travail. Les notes méthodologiques sont envoyées avec le compte-rendu de réunion.

1.2. Echanges

→ Concernant l'impact cumulé des plans d'eau, M. Jannick RABILLÉ (Association des maires de Vendée) s'interroge sur l'hypothèse prise d'un impact des plans d'eau, toutes catégories d'alimentation confondues, sur le débit des cours d'eau en hautes eaux. Les plans d'eau devraient être considérés comme transparent en hautes en eaux car pleins. Dans la note méthodologique jointe à ce compte-rendu, il est bien précisé « *si le plan d'eau est plein, le ruissellement n'est pas ajouté à l'impact sur le cours d'eau. On suppose qu'il est déjà comptabilisé dans les débits connus des cours d'eau* ». Il est donc bien considéré dans l'étude une absence d'impact des plans d'eau (pour le ruissellement) en hautes eaux lorsqu'ils sont pleins. Ne pouvant présumer que le plan d'eau est systématiquement plein en période de hautes eaux, il est considéré comme ayant un impact sur le cours d'eau lorsqu'il n'est pas rempli.

Concernant l'impact des plans d'eau déconnectés du cours d'eau en période de reprise des écoulements, il est considéré que les plans d'eau, bien que déconnectés du cours d'eau ne sont pas forcément déconnectés du réseau hydrographique. En reprise d'écoulement, le plan d'eau n'étant pas plein, une partie du ruissellement est capté par le plan d'eau et non pas restitué au cours d'eau. Il y a donc bien un impact du plan d'eau déconnectés vis-à-vis du ruissellement en reprise des écoulements.

→ M. Hervé PONTHEUX (AELB) souligne que l'on a souvent à disposition des données annuelles qu'il est très difficile de mensualiser quand elles ne sont pas constantes sur l'année. Il précise que le Syndicat Mixte Auzance Vertonne a fait un réel effort pour enrichir les données disponibles dans le cadre de l'étude en faisant réaliser des jaugeages et en développant les inventaires de plans d'eau ainsi qui permet d'établir une méthodologie assez fine de prise en compte de l'impact cumulé des plans d'eau sur le territoire.

2. Stratégie d'évaluation des volumes prélevables du bassin Loire Bretagne

2.1. Présentation synthétique

Mme Pascaline COTTIN (animatrice du SAGE) présente les grandes lignes de la stratégie soumise à consultation du public ainsi qu'une proposition d'avis.

2.2. Avis à débattre

Il est proposé à la CLE d'émettre les remarques suivantes :

1. Il n'y aucune mention du plan eau de l'Etat ni de la trajectoire de sobriété du bassin Loire Bretagne. Il aurait pu être intéressant de reprendre l'objectif de baisse de 10 % des prélèvements à horizon 2030 par exemple.
2. Concernant le classement en ZRE, cela repose sur la mise en exergue des analyses HMUC d'un

déséquilibre quantitatif chronique. La stratégie peut-elle préciser ce qu'on entend par chronique ? Sur quelle fréquence par exemple ?

3. Il est demandé à la CLE de définir une stratégie de retour à l'équilibre quantitatif en s'appuyant sur une étude socio-économique. Ce type d'étude nécessite des compétences spécifiques que nous ne disposons pas en interne et demande l'accès à des données souvent très difficiles à obtenir. Les attentes sont de plus en plus prégnantes sur ces éléments sociologiques et économiques pour guider nos orientations mais il paraît difficile pour la CLE de travailler sur ces sujets sans guide ou cahier des charges type.

2.3. Echanges

→ Concernant l'évaluation des volumes prélevables hors période de basses eaux, M. Jannick RABILLÉ (Association des maires de Vendée) s'interroge sur l'intérêt de fixer des volumes en hiver. Il s'inquiète quant au risque, si des volumes sont fixés en période de hautes eaux, que les prélèvements soient limités, même lors d'années humides. Il ne souhaite pas que soient fixés des volumes hors période de basses eaux.

M. Maxime BOIZON (DREAL Pays de la Loire) précise qu'en hiver on ne parle pas de volumes prélevables mais qu'il est judicieux de se demander si les volumes disponibles en hautes eaux sont suffisants pour transférer tous les prélèvements estivaux en cas de scénario de substitution des prélèvements estivaux par des prélèvements en hautes eaux.

→ M. Noël VERDON (Les Sables d'Olonne Agglomération) souligne la sémantique utilisée dans cette stratégie, précisant qu'il n'y a aucune affirmation (« *il est souhaitable* », « *il est nécessaire* », etc.). Il ne souhaite pas rendre d'avis sur ce texte.

→ Concernant la notion de chronicité du déficit quantitatif et la demande de fréquence, M. Jean-Pierre CHAPALAIN rappelle qu'est chronique ce qui dur et est fréquent. La fréquence n'a donc pas de sens dans ce cas. M. Jean-François PEROCHEAU (Président) rappelle que c'est d'ailleurs pour cette raison que le SAGE est sous menace d'un classement en Zone de Répartition des Eaux.

M. Maxime BOIZON (DREAL Pays de la Loire) rappelle qu'être classé en ZRE n'est pas une menace mais permet la mise en place d'une réglementation adaptée au contexte de déficit quantitatif. Il précise également que la stratégie présentée a pour objectif de cadrer l'intervention dans l'Etat, même si elle précise également le rôle des CLE.

→ M. Jannick RABILLÉ (Association des maires de Vendée) rappelle que les volumes prélevables reposent sur des calculs de débits désinfluencés des cours d'eau alors que nous disposons de peu de données. M. Hervé PONTHEUX (AELB) précise que le Syndicat Mixte Auzance Vertonne a fait le nécessaire pour enrichir les données à disposition (jaugeages, inventaires de plans d'eau, etc.) et que d'autres territoires n'ont pas fait cet effort.

→ M. René SOULARD (APNO) demande si l'évolution des consommations d'eau et notamment les projections de consommation ont été étudiées. Mme Pascaline COTTIN (animatrice du SAGE) répond qu'un état des lieux des usages de l'eau a été mené en phase 1 de l'étude et qu'il est prévu en phase 2 de projeter l'évolution des usages selon différents scénarios de changement climatique. De nombreux échanges sont menés à ce sujet concernant l'eau potable ou l'usage agricole.

→ En conclusion de ces échanges, M. Jean-François PEROCHEAU (Président) met en avant le besoin de gérer collectivement les usages de l'eau, ce qui n'existe pas sur le territoire. M. Hervé PONTHEUX (AELB) rappelle que cette piste pourra être étudiée dans le cadre du PTGE et que cela pourra être pertinent, selon les résultats de l'étude, sur tout ou partie du territoire. Il ajoute qu'il faudra travailler en la CLE à définir la future gouvernance du PTGE.

Compte tenu des débats synthétisés ci-dessus, M. Jean-François PEROCHEAU (Président) propose à la CLE de ne pas émettre d'avis sur cette stratégie d'évaluation des volumes prélevables du bassin Loire Bretagne.

3. Contrat Territorial Eau Auzance Vertonne 2023-2025

3.1. Avancement des projets

Mme Pascaline COTTIN (animatrice du SAGE) présente l'avancement du CT Eau sur les années 2023 et 2024 et les enveloppes budgétaires prévisionnelles qui seraient engagées par les 14 maîtres d'ouvrage en 2025. Ces éléments sont disponibles dans le diaporama de réunion envoyé avec le compte rendu. A ce stade, les maîtres d'ouvrages prévoient l'engagement financier de 71,8 % de l'enveloppe inscrite au CT Eau. Cela ne tient pas compte des dépenses réelles mais est uniquement basé sur les demandes de subvention. Un bilan plus précis des actions et montants dépensés sera réalisé en 2025, dans le cadre de l'évaluation des CT Eau 2020-2022 et 2023-2025.

3.2. Diagnostic Filtr'eau

Mme Line CERISIER (technicienne bocage) présente le diagnostic Filtr'eau qui a été réalisé sur les bassins versants de l'Auzance, de la Vertonne et de la Ciboule et du Gué Chatenay et dont l'objectif est de cibler les secteurs à risque de transferts et de préconiser des aménagements. Les rapports sont envoyés avec le compte-rendu.

Synthèse des échanges :

- Le diagnostic préconise l'implantation de zones tampons mais n'a pas de caractère obligatoire. Il n'y a pas de travaux en cas de refus, ce programme de travaux étant totalement volontaire.
- La taille des mares est fixée dans les règlements de subvention, à savoir une surface inférieure à 500 m² et une profondeur maximum de 2 m.
- Il n'est pas prévu la plantation de plantes épuratrices type roseaux lors des travaux mais plutôt de laisser la place à la végétation spontanée.

3.3. Etude d'évaluation du CT Eau 2020-2025 et de révision de la stratégie pour 2027-2032

La stratégie sur l'eau établie sur le territoire pour la période 2020-2025 entamera bientôt sa dernière année d'exécution. Il est ainsi nécessaire d'entamer un travail d'évaluation dès début 2025 pour tirer les leçons (appelé jugement évaluatif) de ce premier exercice réalisé sur le territoire.

Les résultats de cette évaluation sont attendus pour l'automne 2025. Ils permettront d'enrichir les réflexions dans le cadre de la mise à jour de la stratégie qui sera mise en œuvre sur la période 2027-2032.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :



La première étape constitue le bilan évaluatif de la stratégie 2020-2025. Pour réaliser ce bilan évaluatif, les membres de la CLE sont invités formuler des questions dites évaluatives.

Synthèse des échanges :

- M. Noël VERDON (Les Sables d'Olonne Agglomération) souhaiterait connaître les résultats obtenus sur les 4 masses d'eau prioritaires (Auzance, Vertonne, Ciboule et Gué Chatenay) et savoir si les résultats sont suffisants pour intervenir sur d'autres secteurs qui en ont aussi besoin comme Le Tanchet.

- M. Jannick RABILLÉ (Association des maires de Vendée) s'interroge quant à lui sur les moyens humains et financiers qu'il faudra mobiliser pour cette future stratégie.
- M. Albert BOUARD (Association des maires de Vendée) souligne que 20 % des terres ne seront plus cultivées dans les 10 ans et qu'il faudra en tenir compte.
- M. François BOCHE (APNO) est impressionné par la qualité des études et actions menées par le Syndicat Mixte Auzance Vertonne et la cellule d'animation de la CLE mais souligne que tout ce travail manque de visibilité auprès du public.

Un travail complémentaire sera mené en commissions sur la définition de ces questions évaluatives.

4. Cartographie des cours d'eau

Mme Pascaline COTTIN (animatrice du SAGE) présente l'état d'avancement du travail de cartographie des cours d'eau réalisé par la DDTM.

La cartographie interactive est disponible via le lien suivant : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=cf47f567-0c64-4924-b172-4bc8fb7e78fd>

Une concertation a eu lieu en juillet 2024 pour la commune de Nieul le Dolent.



5. Bilan d'activités 2023 de la CLE

Mme Pascaline COTTIN (animatrice du SAGE) rappelle qu'il est prévu dans les règles de fonctionnement de la CLE que « la CLE établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux [...]. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au Préfet de la Vendée, au Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne et au comité de bassin Loire-Bretagne. »

Le document n'appelle pas de commentaires particuliers. Il sera transmis aux destinataires précisés ci-dessus. Il sera également mis en ligne sur le site Internet du SAGE.

Vote

M. Jean-François PEROCHEAU (Président) procède au vote :

Votants : 23

Votes POUR le : 23 voix

Abstentions : 0 voix

Votes CONTRE : 0 voix

⇒ Après avoir délibéré, la **Commission Locale de l'Eau, décide à l'unanimité de valider** le bilan d'activités pour l'année 2023.

6. Informations diverses

Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers – 12/12/2024
ZI du Pâtis-301, rue du maréchal Ferrand – 85 440 Talmont Saint Hilaire – 02.51.96.84.10 – contact@sageauzancevertonne.fr

→ M. Thomas SIMON (Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire) s'interroge sur les analyses qualité de l'eau réalisées sur le territoire. Il précise qu'une importante mortalité des huîtres a été constatée en 2024 sur l'estuaire du Payré (Gué Chatenay) du fait d'une mauvaise qualité bactériologique de l'eau, sans qu'aucune cause claire n'est pu être définie. Il souhaite qu'une étude sur les origines des pollutions bactériologiques puisse être menée sur ce territoire, comme cela a pu être fait sur les bassins du Lay ou de Baie de Bourgneuf.

→ M. Maxime BOIZON (DREAL Pays de la Loire) rappelle qu'un décret relatif aux SAGE a été adopté le 4 décembre dernier et qu'il sera possible de le présenter en détail lors d'une prochaine réunion de la CLE. Ce décret vise simplifier les procédures d'élaboration et de révision (notamment en intégrant la possibilité d'une révision partielle) des SAGE ainsi que l'organisation et le fonctionnement des CLE. Le nouveau décret renforce également la portée juridique des documents du SAGE ainsi que la prise en compte des enjeux « eau » dans l'aménagement des territoires.

→ M. Hervé PONTHEUX (AELB) informe la CLE que l'Agence de l'eau Loire Bretagne change de programme d'intervention (12^e) en 2025 et qu'il sera demandé à ce titre à la CLE de rédiger une feuille de route sur 3 ans couvrant la période 2026-2028.

→ Les dates des prochaines commissions sont :

- Milieux aquatiques : lundi 3 février 2025 à 14h30 à la Communauté de Communes du Pays des Achards
- Ressource en eau : jeudi 6 février 2025 à 14h30 à Nieul le Dolent

Il est à noter que :

- L'Association de Défense des Marais du Payré souhaite intégrer la commission « milieux aquatiques »
- Le Syndicat des forestiers de la Vendée souhaite intégrer la commission « ressource en eau »

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François PEROCHEAU remercie les participants.



Jean-François PEROCHEAU,
Président de la Commission Locale de l'Eau

COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
Tél. 02 51 96 84 10